Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_175-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM., BATAILLE, BONNET, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
15 décembre 2022
Acte n° **2022-175**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme BRUN a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à M. RIVIER
M. BAË a donné procuration à Mme CALVO
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. CANILLO a donné procuration à M. GAUTHIER
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme RIPOLL

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. MAILHÉ Christophe

Date de la convocation :
8 décembre 2022

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Avance sur la subvention annuelle 2023 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 3 janvier 2011, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes a acquis son autonomie financière.

Il indique que le montant de la subvention annuelle 2022 qui lui avait été attribuée était de 325 000 €.

M. RIVIER Pascal explique au Conseil Municipal qu'afin de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du Budget Primitif 2023, il conviendrait d'attribuer au CCAS une avance de 150 000 €. Cette somme sera imputée à l'article "657362 – subventions de fonctionnement versées au CCAS" - compte identique pour la nomenclature comptable M57.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : accorde au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes une avance de 150 000 € sur la subvention annuelle 2023 qui lui sera attribuée.

ARTICLE 2 : dit que cette somme sera imputée à l'article "657362 – subventions de fonctionnement versées au CCAS" – compte identique pour la nomenclature comptable M57.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_175-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 - acte n° 2022-175 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Avance sur la subvention annuelle 2023 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
MAILHÉ Christophe

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 20 DEC. 2022